

# Mémoire prébudgétaire 2025 pour le Québec

*Bureau d'assurance du Canada*

Février 2025



**BAC**

Bureau d'assurance  
du Canada



## **Monsieur le ministre des Finances,**

Le BAC vous remercie pour l'occasion qui lui est donnée de vous exprimer les préoccupations et les propositions de ses membres assureurs de dommages au Québec, en prévision de budget du gouvernement du Québec pour la prochaine année.

L'industrie de l'assurance de dommages contribue, année après année, à la croissance de l'économie québécoise par son dynamisme, sa propre croissance et en permettant aux entreprises d'ici de grandir en les protégeant financièrement contre les risques liés à leurs opérations, dans un environnement de plus en plus complexe. Elle offre aux Québécoises et Québécois une tranquillité d'esprit et une sécurité financière en protégeant leurs biens et leur responsabilité civile. Ce sont plus de 33 000 personnes, dont 60 % sont des femmes, qui œuvrent dans notre industrie, dans des emplois de qualité et bien rémunérés.

En 2022, l'industrie de l'assurance de dommages a contribué directement plus de 4 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) nominal du Québec. En considérant les achats indirects sur la chaîne d'approvisionnement et les incidences secondaires des redistributions, l'impact économique total de notre industrie a atteint près de 8 milliards de dollars. Cet impact secondaire se traduit par exemple, pour chaque tranche de 100 emplois en assurance, par la création de 111 emplois attribuables aux répercussions sur la chaîne d'approvisionnement et autres effets multiplicateurs. Le nombre total d'emplois attribuables à l'industrie de l'assurance de dommages au Québec est ainsi estimé à plus de 65 000.

Les dernières années ont toutefois mis une grande pression sur les assureurs canadiens avec une hausse importante du coût des sinistres et des frais d'opération dans un contexte inflationniste, une hausse préoccupante du nombre de vols automobiles et une succession de catastrophes naturelles sans précédent qui ont eu un impact significatif sur le coût de la réassurance. C'est ainsi qu'en cinq ans, le coût moyen des sinistres en assurance habitation au Québec a augmenté de 39 %, alors que la prime d'assurance moyenne n'a augmenté que de 24 % pendant la même période. Les assureurs de dommages sont conscients qu'il s'agit tout de même de hausses importantes pour les assurés. C'est pourquoi le BAC milite pour un Québec plus résilient, car c'est à travers nos efforts collectifs de gestion des risques et de résilience climatique que nous pourrions éviter des situations, comme on en voit ailleurs, qui menaceraient l'accès à une protection d'assurance adéquate et relativement abordable.

Les conséquences de la tempête post-tropicale Debby du 9 août dernier au Québec, ainsi que celles des nombreux événements météo extrêmes de l'été 2024 au Canada ont clairement démontré que les assureurs ont besoin d'une plus grande flexibilité quant à l'utilisation qu'ils peuvent faire de leurs ressources humaines en période de grand achalandage, afin de répondre rapidement aux besoins des assurés. Elles ont également démontré que le montant maximal prévu dans le projet de loi No. 30 pour des réclamations pouvant être traitées au téléphone, par des employés supervisés par des experts en sinistre certifiés, est nettement insuffisant. N'eût été l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) d'augmenter temporairement ce montant à 30 000 \$, le temps nécessaire au règlement des sinistres liés à Debby aurait été significativement plus long.

# Introduction (suite)



Par ailleurs, la charge de conformité des assureurs de dommages ne cesse de croître. C'est à travers un encadrement agile et basé sur les principes que les assureurs pourront continuer d'innover et de s'adapter aux besoins des assurés, ainsi qu'à un marché sans cesse changeant et aux réalités du climat. En termes de fardeau fiscal, rappelons que les primes et produits d'assurance au Québec sont les plus taxés au pays. Le maintien d'un équilibre dans ces deux domaines est nécessaire.

L'incertitude créée par l'arrivée d'un nouveau gouvernement aux États-Unis et les menaces de tarifs sur les exportations canadiennes demandent un plan clair et prévisible de la part des autorités gouvernementales fédérale et provinciales. L'exemple des tarifs annoncés sur l'aluminium et l'acier suffit, à lui seul, à prédire un impact important sur le coût des sinistres automobiles. Ces tarifs feront augmenter le prix des véhicules de remplacement et des pièces nécessaires aux réparations. Au-delà des véhicules, de nombreux matériaux de construction résidentielle verront leur prix augmenter également. Une augmentation soutenue du coût des sinistres aura vraisemblablement un impact négatif sur les primes d'assurance futures.

Les recommandations présentées dans ce mémoire tiennent compte des enjeux actuels et du contexte économique dans lequel évoluent les assureurs et les consommateurs. De nombreux défis se présentent à l'horizon et c'est en travaillant tous dans un même but que nous pourrons continuer à bien protéger les Québécoises et Québécois des aléas et risques que comportent notre nouvelle réalité collective.

Johanne Lamanque  
*Vice-présidente, Québec*  
*Bureau d'assurance du Canada*

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association nationale qui représente plus de 90 % des parts de marché en assurance habitation, automobile et entreprise au Canada. L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur sa sécurité financière en protégeant son patrimoine. Le BAC au Québec œuvre auprès des consommateurs, des entreprises, des médias, des groupes d'intérêt et des gouvernements dans le but de les informer et de les sensibiliser sur divers sujets et enjeux qui les touchent de près.



## **Maintenir un équilibre fiscal dans le secteur de l'assurance de dommages**

Ne pas imposer d'augmentations ou de nouvelles taxes sur les primes et réduire la taxe de vente sur les produits d'assurance de dommages.

## **Investir dans la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles**

Investir massivement dans l'adaptation climatique en priorisant les mesures d'atténuation des risques de feux de forêt et d'inondation et mettre sur pied un fonds dédié à la relocalisation préventive des propriétés à haut risque d'inondation.

Établir sans attendre des normes de construction favorisant une meilleure résilience climatique pour les habitations neuves et des programmes de financement pour des rénovations résidentielles visant à les atteindre dans les habitations existantes.

Reconnaître le risque de tremblement de terre au Québec comme sérieux et réel, et participer à la sensibilisation de la population aux conséquences d'un séisme majeur.

Participer avec le gouvernement fédéral à la mise en place d'un mécanisme financier permettant d'éviter l'insolvabilité systémique des assureurs advenant un séisme dépassant les prédictions ou des événements d'envergure successifs.

## **Lutter contre le vol automobile**

Maintenir le niveau de ressources consacrées à la lutte contre le vol automobile maintenant et pour les prochaines années.

Poursuivre la participation du Québec à toutes les initiatives fédérales et interprovinciales visant à combattre le vol automobile.

Investir dans la prévention et la sensibilisation des citoyens aux impacts du vol automobile.

Demander au gouvernement fédéral d'accélérer la mise à jour des normes canadiennes de sécurité antivol des véhicules et de poursuivre l'actualisation du mandat et des ressources de l'Agence des services frontaliers du Canada.

## **Harmoniser et équilibrer la charge de conformité**

Tenir compte de l'encadrement réglementaire actuel du secteur financier avant de l'assujettir à de nouvelles mesures législatives sur les entreprises, et en considérer la redondance et les impacts financiers.

Harmoniser les mesures législatives et réglementaires avec le fédéral lorsque possible pour diminuer le coût et la charge de conformité.

S'assurer que la réglementation soit basée sur les principes.

## **Réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre**

Investir dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée en maintenant pleine et entière l'offre de formation collégiale en assurance de dommages.

Intégrer le DEC Techniques de services financiers et d'assurances et les AEC qui en découlent à la liste des formations de priorité nationale établie par le ministère de l'Enseignement supérieur.

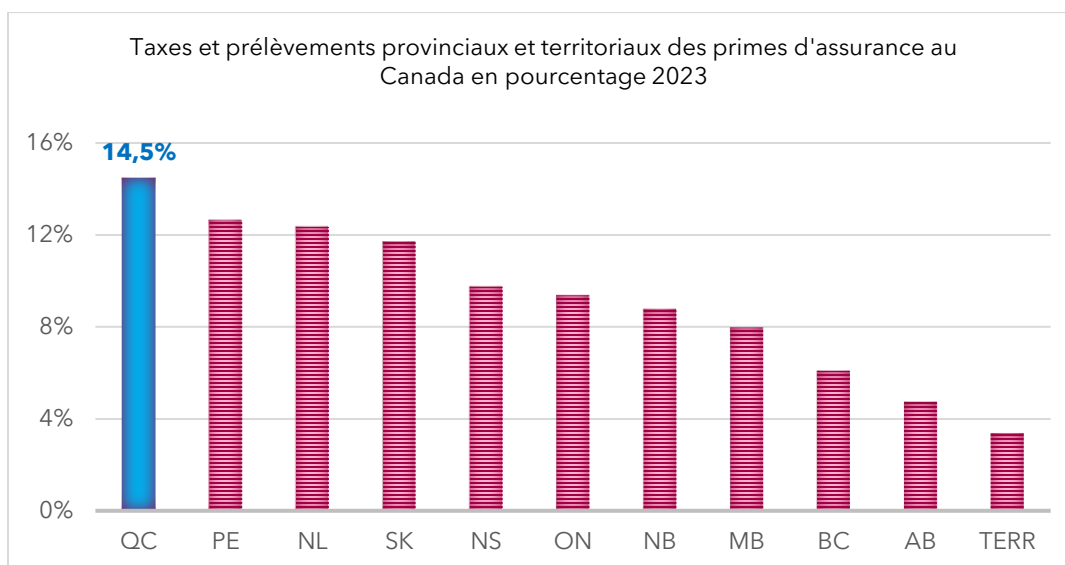
# Maintenir un équilibre fiscal dans le secteur de l'assurance de dommages



Afin de permettre aux assurés de pouvoir continuer à s'assurer à un coût raisonnable, de favoriser la concurrence et d'avoir une industrie de l'assurance qui demeure une force pour l'économie, il est important de maintenir un équilibre fiscal en assurance de dommages. Ainsi, il faut éviter une hausse des taxes sur les primes et réduire la taxe de vente sur les produits d'assurance. Ce répis pour les consommateurs pourrait favoriser un meilleur accès à l'assurance, à un moment où chaque dollar compte pour les assurés.

Actuellement, les produits d'assurance au Québec sont lourdement taxés. Ainsi, tous les produits d'assurance de dommages ont une taxe sur la prime de 3,3 %, en plus de la taxe de vente de 9 % qui est imposée sur tous les produits d'assurance ainsi que sur les taxes sur la prime.

En 2023, les assureurs de dommages ont payé 3,1 milliards de dollars en taxes et impôts au gouvernement du Québec, une hausse de 51,6 % en cinq ans. La contribution totale des assureurs de dommages au Québec en taxes et impôts s'élève ainsi à 14,5 % des primes d'assurance. Ceci fait du Québec la province la plus taxée sur les produits d'assurance au Canada.



Note: La taxe de vente sur les produits et services (TPS) et les frais d'exploitation ne sont pas inclus dans ces résultats.

Sources: Bureau d'assurance du Canada, *Property and Casualty Insurers' Total Tax Contribution Report for the 2022, Tax Year, 2023*; MSA, 2023.

Notons que plusieurs provinces n'imposent aucune taxe de vente sur certains produits d'assurance et qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la taxe de vente sur l'assurance automobile au Québec était de 5 %.

**Le BAC recommande au gouvernement de ne pas augmenter ou imposer de nouvelles taxes sur les primes et de réduire la taxe de vente sur les produits d'assurance de dommages.**

# Investir dans la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles



## Des catastrophes naturelles plus coûteuses

En 2024, le Québec a été frappé par un épisode de pluie diluvienne sans précédent avec le passage de la tempête post-tropicale Debby en août dernier. Causant plus de 85 000 réclamations d'assurance et des coûts dépassant 2,7 milliards de dollars, cet événement a mis à rude épreuve les assureurs, mais aussi les municipalités et les citoyens, qui ont également subi des pertes importantes. Au chapitre des catastrophes naturelles au Québec, la moyenne des trois dernières années se situe maintenant à près de 1,4 milliard de dollars en dommages assurés, soit une hausse vertigineuse comparativement aux 10 années précédentes.

Cette tendance à la hausse est également observée ailleurs au Canada et dans le monde. Rappelons que l'an dernier, pour l'ensemble du pays, les catastrophes naturelles ont coûté plus de 8,5 milliards de dollars aux assureurs de dommages. Considérant l'effet potentiel de ces coûts sur les primes d'assurance dans le futur, l'investissement massif dans des mesures d'atténuation des risques constitue le meilleur rempart pour faire face aux impacts des changements climatiques et assurer un accès, pour tous les citoyens, à une couverture d'assurance qui répond à leurs besoins, à un coût raisonnable.

## Inondations pluviales et fluviales

Financer l'adaptation climatique doit être considéré comme un incontournable pour tous les niveaux de gouvernement. Nous sommes encore très loin d'y accorder les sommes nécessaires pour produire des résultats concrets qui diminueront de manière significative le nombre de résidences exposées à un haut risque d'inondation. On parle de plus en plus souvent d'inondations pluviales causées par une surcharge des infrastructures souterraines lors de pluies diluviennes. Les pluies diluviennes du 9 août dernier ont clairement démontré cette nouvelle réalité. La réfection de ces infrastructures ne suffit pas. On doit également miser sur le maintien des milieux humides et en créer de nouveaux. Des ouvrages de protection doivent être conçus et réalisés là où ils auront le meilleur impact. On doit mieux reconstruire à la suite d'une inondation et, dans certains cas, aider des propriétaires de résidences à se relocaliser hors des zones à haut risque. La surcharge des infrastructures pluviales et les débordements de cours d'eau vont se produire de plus en plus fréquemment et il est important d'agir dès maintenant pour en limiter les conséquences sur les familles et les entreprises québécoises. On ne peut plus attendre que le code national du bâtiment se penche enfin sur l'adaptation climatique. Le Québec doit se munir dès maintenant des outils nécessaires pour rendre les normes, les méthodes et les matériaux de construction plus résilients aux événements météo extrêmes.

## Feux de forêt : maintenir la vigilance

Malgré l'importance des feux de forêt qui ont ravagé une partie du territoire québécois en 2023, le Québec n'a pas encore subi le traumatisme de voir une ville entière détruite par les flammes, comme ce fut le cas pour Fort McMurray en 2016 ou Jasper l'an dernier. Chez nous les dommages physiques aux résidences et aux entreprises ont été relativement minimes. Le Québec n'est cependant pas à l'abri de feux de forêt qui atteignent ou détruisent des communautés et ce constat devrait motiver la mise en place de mesures beaucoup plus importantes pour sécuriser nos communautés à risque et empêcher que le feu les atteigne. Des zones tampons ou autres mesures doivent être envisagées là où elles sont possibles, et ce, bien avant la première étincelle ou foudre de l'été.

# Investir dans la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles (suite)



## Tremblement de terre : le Québec est à risque

Au Québec, ce sont environ 7 % des assurés qui ont une protection d'assurance en cas de tremblement de terre, alors que les probabilités qu'un séisme d'importance frappe la province d'ici les 50 prochaines années sont de 15 % à 25 %, selon Ressources naturelles Canada. Ceci représente un risque financier important pour les citoyens et le gouvernement. Un sondage du BAC en 2019, sur le niveau de connaissance de ce risque au Québec, démontrait que seulement 15 % des Québécois croient qu'un séisme pourrait endommager leur résidence. Pourtant, les dommages directs et indirects que causerait un séisme majeur dans la région de Montréal ou de Québec sont estimés à plus de 60 milliards de dollars selon une des études disponibles à ce sujet<sup>1</sup>.

Cette méconnaissance du risque de tremblement de terre et de ses conséquences se traduit par un faible niveau de préparation des communautés à faire face à un tel évènement. Un citoyen averti peut prendre plusieurs actions qui vont réduire le risque de blessures ou de pertes matérielles. Encore faut-il l'informer adéquatement et le sensibiliser à cette menace bien réelle. Un séisme qui dépasse les prédictions ou des évènements successifs pourrait mettre à rude épreuve la solidité du secteur financier, notamment celle des assureurs de dommages<sup>2</sup>.

Un mécanisme financier qui garantirait le paiement des réclamations sans mettre en péril la solvabilité des sociétés d'assurance doit être mis en place, de même qu'une façon de protéger l'ensemble de la population québécoise sans qu'elle dépende de l'aide financière après sinistre du gouvernement. Le BAC travaille avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans le but d'améliorer notre résilience collective face à cet important risque.

### Le BAC recommande au gouvernement de :

- **Investir massivement dans l'adaptation climatique en priorisant les mesures d'atténuation des risques de feux de forêt et d'inondation et mettre sur pied un fonds dédié à la relocalisation préventive des propriétés à haut risque d'inondation.**
- **Établir sans attendre des normes de construction favorisant une meilleure résilience climatique pour les habitations neuves et des programmes de financement pour des rénovations résidentielles visant à les atteindre dans les habitations existantes.**
- **Reconnaître le risque de tremblement de terre au Québec comme sérieux et réel, et participer à la sensibilisation de la population aux conséquences d'un séisme majeur.**
- **Participer avec le gouvernement fédéral à la mise en place d'un mécanisme financier permettant d'éviter l'insolvabilité systémique des assureurs advenant un séisme dépassant les prédictions ou des évènements d'envergure successifs.**

<sup>1</sup> AIR Worldwide, « Étude sur l'impact et les coûts d'un important tremblement de terre en Colombie-Britannique et dans la région Ontario-Québec, » octobre 2013.

<sup>2</sup> Le Pen, Nicolas (Institut C.D. Howe), Commentaire No. 454, « Ligne de faille : Tremblements de terre, assurance, et risque financier systémique, » août 2016.

# Lutter contre le vol automobile



Bien que le nombre de véhicules volés en 2024 ait diminué comparativement à l'année précédente, tant au Québec qu'au Canada, ce nombre reste trop élevé. Ce sont plus de 6000 familles québécoises qui se font encore voler un véhicule chaque année, malgré l'excellent travail et les efforts redoublés des autorités policières.

On sait que les groupes criminalisés concentrent leurs efforts sur les véhicules neufs ou de luxe afin d'en tirer le maximum de profits à l'étranger. Souvent ces véhicules sont rapidement exportés et ce sont les assureurs ainsi que l'ensemble des assurés qui en assument les conséquences, bien que l'enjeu dépasse largement les questions d'assurance. N'oublions pas que de nombreux véhicules volés au Québec n'étaient pas assurés pour le vol. Ce nombre s'ajoute à celui mentionné plus haut, mais dans ce cas-ci, malheureusement, la perte financière est entièrement assumée par les propriétaires de ces véhicules.

Plus alarmant encore que les pertes associées au vol automobile sont l'augmentation du nombre d'incidents qui impliquent de la violence ou la présence d'armes, l'implication de personnes mineures dans ces crimes, le financement d'autres activités criminelles à partir des produits du vol et le sentiment d'insécurité qui se développe au sein des communautés les plus ciblées par ces activités.

Le BAC et ses membres ont multiplié les efforts de prévention auprès des assurés et, en collaboration avec Équité Association, a formé la table de concertation sur le vol automobile au Québec. Cette table, qui regroupe de nombreux intervenants des forces policières, d'agences gouvernementales, d'assureurs et d'associations de consommateurs, vise à faciliter l'échange d'information sur les efforts de prévention du vol automobile.

Le BAC salue les actions du gouvernement du Québec pour combattre ce fléau et l'ajout de ressources dédiées à cette fin. Il faudra beaucoup d'efforts pour endiguer ce phénomène, de la part de tous les acteurs concernés. Ce n'est qu'en maintenant la pression sur tous les échelons des groupes criminalisés qui volent et exportent les véhicules que l'offre diminuera. On doit donc fournir aux autorités les moyens nécessaires et durables pour lutter efficacement contre le vol automobile.

## **Le BAC recommande au gouvernement de :**

- **Maintenir le niveau de ressources consacrées à la lutte contre le vol automobile maintenant et pour les prochaines années.**
- **Poursuivre la participation du Québec à toutes les initiatives fédérales et interprovinciales visant à combattre le vol automobile.**
- **Investir dans la prévention et la sensibilisation des citoyens aux impacts du vol automobile.**
- **Demander au gouvernement fédéral d'accélérer la mise à jour des normes canadiennes de sécurité antivol des véhicules et de poursuivre l'actualisation du mandat et des ressources de l'Agence des services frontaliers du Canada.**



# Harmoniser et équilibrer la charge de conformité



Les trois dernières années ont été exigeantes en matière d'encadrement législatif, réglementaire et prudentiel pour les assureurs de dommages, ayant pour effet d'ajouter de nouvelles charges légales, administratives et financières pour s'y conformer. L'ensemble des changements imposés par les récentes modifications à la législation applicable aux assureurs a créé un fardeau démesuré pour ces derniers (PL-64, PL-96, Loi sur les assureurs, Règlement sur les plaintes, etc.), en s'ajoutant à l'encadrement prudentiel déjà en place. De telles exigences ont entraîné des coûts d'exploitation importants pour les compagnies qui doivent allouer de plus en plus de ressources à la conformité.

Le BAC et ses membres reconnaissent l'importance d'un encadrement visant la protection des consommateurs. Cet encadrement doit cependant laisser de la place à l'innovation et à la fluidité des opérations car l'environnement d'affaires des assureurs et les besoins de la clientèle évoluent sans cesse. La lourdeur engendrée par certaines exigences de consentement par téléphone ou pour le choix de langue d'affaires du consommateur, par exemple, rendent l'interaction avec la clientèle plus complexe et peuvent même créer de la confusion ou de l'inquiétude chez les assurés.

## Un encadrement parfois redondant

Les assureurs de dommages demandent au gouvernement de tenir compte des situations où l'encadrement existant auquel ils sont assujettis permet déjà de répondre aux objectifs visés. Leur imposer de nouvelles mesures législatives dans le traitement équitable du consommateur ne fait qu'alourdir leur fardeau de conformité, alors que bien souvent les assureurs font déjà ce que le gouvernement souhaite que l'ensemble des entreprises mette en place. Ceci provoque un double encadrement, en ajoutant une couche réglementaire à des pratiques déjà encadrées, par l'Autorité des marchés financiers par exemple. Les analyses d'impact législatives et réglementaires devraient non seulement considérer les impacts financiers des mesures proposées, mais aussi toute réglementation existante et applicable, qui encadre déjà les pratiques des assureurs.

Le BAC souhaite rappeler que la réglementation basée sur les principes, c'est-à-dire basée sur les résultats plutôt que les moyens, permet à une grande diversité d'entreprises de se conformer aux exigences de la loi tout en tenant compte de leurs pratiques respectives, de leurs moyens technologiques et de la relation qu'elles entretiennent déjà avec leurs clientèles. Un encadrement trop prescriptif sur les moyens d'atteindre les objectifs souhaités coûte souvent plus cher aux entreprises que si on les laisse s'adapter d'elles-mêmes et que les autorités se concentrent plutôt sur la mesure du résultat obtenu et le respect des échéanciers.

### Le BAC recommande au gouvernement de :

- **Tenir compte de l'encadrement réglementaire actuel du secteur financier avant de l'assujettir à de nouvelles mesures législatives sur les entreprises, et en considérer la redondance et les impacts financiers.**
- **Harmoniser les mesures législatives et réglementaires avec le fédéral lorsque possible pour diminuer le coût et la charge de conformité.**
- **S'assurer que la réglementation soit basée sur les principes.**

# Réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre



## Un secteur d'emploi en croissance

Avec plus de 33 000 postes dans 624 entreprises, l'assurance de dommages est une industrie qui contribue fortement à l'économie du Québec grâce à sa croissance constante. Le taux de roulement moyen de 9 % au sein de l'industrie, nettement inférieur à la moyenne québécoise, démontre également le bien-être des professionnels qui œuvrent dans l'industrie.

Ce sont près de 10 000 postes dans l'industrie de l'assurance qui seront à pourvoir au cours des trois prochaines années. Les quatre professions suivantes sont celles étant les plus en demande dans l'industrie : agents en assurance de dommages, courtiers en assurance de dommages, experts en sinistre et souscripteurs. Le BAC préconise que le gouvernement investisse dans le développement des compétences des nouvelles générations et dans l'attraction de talents vers les professions en demande afin de combler les besoins importants de l'industrie de l'assurance de dommages.

## Attirer une relève qualifiée vers les métiers en déficit

Bien que les efforts de la Coalition pour une relève en assurance de dommages (Coalition) aient donné des résultats convaincants sur plusieurs fronts en lien avec la formation et la promotion des métiers de l'assurance, le gouvernement, à travers les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et de l'Immigration, Diversité et Inclusion, joue le rôle important d'adapter les programmes d'études aux besoins des différents secteurs d'emploi et de faire la promotion des professions en manque de main-d'œuvre. Depuis 2012, plusieurs professions en assurance de dommages sont identifiées parmi les métiers en déficit de main-d'œuvre à prioriser par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

L'immigration est également un moyen à considérer pour faire face aux besoins de main-d'œuvre. Puisque la pénurie de main-d'œuvre affecte plusieurs secteurs de l'économie, dont le secteur de l'assurance de dommages, il serait primordial que les professions en assurance de dommages fassent partie de la liste des métiers en déficit qui peuvent bénéficier du traitement simplifié en immigration dans le but de faciliter l'intégration des candidats issus de l'immigration sur le marché du travail.

## Maintenir l'offre de formation collégiale, une priorité

Depuis 2002, la Coalition travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des établissements d'enseignement qui offrent le diplôme d'études collégiales (DEC) Techniques de services financiers et d'assurances et les AEC en assurance de dommages, afin de répondre aux importants besoins de main-d'œuvre des entreprises. Au cours des dernières années, l'intérêt est grandissant quant à ces formations en assurance de dommages. Ces démarches se sont traduites, comme en témoignent les données du ministère de l'Enseignement supérieur, par une hausse des inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024<sup>3</sup>, se poursuivant à l'automne 2024 selon les directions des cégeps.

---

<sup>3</sup> [Juillet à septembre 2024 | Gouvernement du Québec](#), N° 24-304, [Statistiques relatives aux diplômés de la technique en services financiers ou l'AEC en assurance de dommages pour les 5 dernières années. \(PDF 672 Ko\)](#)

# Réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre (suite)



À l'aube d'une période de ralentissement des dépenses dans le secteur public, les cégeps ressentent déjà les effets de cette orientation gouvernementale. Ils reçoivent, mois après mois, de nouvelles directives émanant du Conseil du Trésor visant à réduire leurs dépenses ou à ralentir leurs investissements. Cette réalité affecte également l'autonomie dont jouissent habituellement les cégeps, notamment en région, visant à répondre aux besoins de leur communauté d'accueil.

Dans ce contexte, l'industrie s'inquiète du possible recul dans le financement des programmes d'assurance de dommages qui s'avère nécessaire afin de répondre efficacement à la pénurie de main-d'œuvre du secteur et mener à terme les efforts effectués en promotion autant qu'en recrutement.

## **Le BAC recommande au gouvernement de :**

- **Investir dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée en maintenant pleine et entière l'offre de formation collégiale en assurance de dommages.**
- **Intégrer le DEC Techniques de services financiers et d'assurances et les AEC qui en découlent à la liste des formations de priorité nationale établie par le ministère de l'Enseignement supérieur.**

---

Fin du mémoire.